



L'affirmation de nouveaux interdits en matière familiale : vers un nouvel ordre public familial ?

**colloque organisé par le Centre de droit de la famille (Université Jean Moulin Lyon 3,
Equipe Louis Josserand) et l'Université La Sapienza, Rome
avec le soutien de la Société de législation comparée (France)**

**sous la direction scientifique des professeurs Mirzia Bianca, professeure à l'Université de La
Sapienza (Rome), directrice du Département des sciences juridiques et Hugues Fulchiron,
Conseiller SE à la Cour de cassation (France), Université Jean Moulin Lyon 3**

(Rome, 20 juin 2025)

L'idée selon laquelle l'ordre public en matière familiale reculerait face à la montée en puissance des droits et libertés individuels, est aujourd'hui largement partagée, en France comme en Italie. On peut cependant se demander si parallèlement au recul de l'ordre public familial traditionnel, lié au caractère institutionnel de la famille et de son droit, n'émergent pas de nouveaux principes tout aussi structurants pour les familles et tout aussi contraignants pour les individus.

L'étude comparée des droits italien et français de la famille dans leurs différentes dimensions, notamment civile et pénale, devrait permettre de réfléchir à ces nouveaux impératifs à travers cinq grands thèmes :

- le droit à l'autodétermination personnelle
- le rejet des discriminations
- le tabou des relations sexuelles entre majeurs et mineurs
- la lutte contre les violences conjugales et familiales
- la protection de la dignité de la personne

Intervenants : Younes Bernand, docteur en droit, magistrat, Mirzia Bianca, professeur à l'Université La Sapienza (Rome), Christine Bidaud, professeur à l'Université Jean Moulin Lyon 3, co-directrice de l'Equipe de recherche Louis Josserand, Ines Ciolli, professeur à l'Université La Sapienza (Rome), Hugues Fulchiron, professeur des Facultés de droit, conseiller SE à la Cour de cassation, Jeremy Heymann, professeur à l'Université Jean Moulin Lyon 3, Arnaldo Morace Pinelli, professeur à l'Università degli Studi Tor Vergata di Roma, Claudio Scognamiglio, professeur à l'Università degli Studi Tor Vergata di Roma, Antonello Spadafora, professeur à l'Università degli Studi di Roma 3, Richard Vessaux, docteur en droit, ATER à l'Université Jean Moulin Lyon 3.

Avec la participation d'Irène Thery, *professeur honoraire à l'Ecole des hautes études en sciences sociales.*